

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 35. Rose Karl, à Zurich. | 46. Soltermann Gottfried, à Gümligen. |
| 36. Rosenthaler Ernst, à Rheinfelden. | 47. Stenz Armin, à Erlenbach. |
| 37. Rüeegg Willy, à Uznach. | 48. Studer August, à Wittnau. |
| 38. Rüeeggsegger Gottfried, à Interlaken. | 49. Theiler Hans, à Richterswil. |
| 39. Ruf Willi, à Murgenthal. | 50. Tlach Otto, à Berne. |
| 40. Sägesser Paul, à Madiswil. | 51. Tobler Hans, à Zillis. |
| 41. Scheidegger Fritz, à Oberbottigen. | 52. Weber Hans, à Mels. |
| 42. Scherrer Johann, à Mastrils. | 53. Wirz Wilhelm, à Riehen/Bâle. |
| 43. Schneller Peter, à Coire. | 54. Wyler Willy, à Balsthal. |
| 44. Schuppli Gustav, à Islikon. | 55. Zimmerli Ernst, à Aarbourg. |
| 45. Schwerzmann Paul, à Zoug. | |

g. Maître menuisier en carrosserie.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| 1. Geser Rupert, à Lucerne. | 6. Strübün Oskar, à Meikirch. |
| 2. Höhener Ernst, à St-Gall. | 7. Veyrat Jean, à Berne. |
| 3. Jenzer Ernst, à Berne. | 8. Vogel Walter, à Worblaufen. |
| 4. Naef Heinrich, à Soleure. | 9. Zaugg Hans, à Langenthal. |
| 5. Sieber Hans, à Bümpliz. | |

h. Maître tôlier en carrosserie.

1. Karn Christian, à Zurich.

Berne, le 18 novembre 1941.

Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers
et du travail.

3006

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Législation fédérale en matière d'économie de guerre.

La chancellerie fédérale publie un *Répertoire de la législation fédérale en vigueur en matière d'économie de guerre*. Ce répertoire, établi par la centrale fédérale de l'économie de guerre et arrêté au 15 juin 1941, indique, suivant un ordre systématique, les titres des arrêtés et ordonnances concernant l'économie de guerre qui ont paru au *Recueil des lois fédérales*. Il en est de même des prescriptions en matière d'allocations pour perte de salaire ou de gain. Le répertoire est publié en allemand et en français. Il se vend au bureau soussigné au prix de 1 franc, plus 10 centimes pour le port; contre remboursement: 1 fr. 25.

LES
ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION
ET DES CANTONS SUISSES

Prix : 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, héraldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

52

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Annuaire fédéral 1941.

L'Annuaire fédéral, édition 1941, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). *L'Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. *L'Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

352

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1903 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

Tome I, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Tome V, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Code fédéral des obligations.

La chancellerie fédérale a publié une nouvelle édition du code fédéral des obligations, avec les modifications résultant de la revision de 1936 (loi fédérale du 18 décembre 1936 modifiant les titres XXIV à XXXIII du code des obligations). La brochure comprend une table des matières.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port (15 c.); contre remboursement: 2 fr. 80.

Compte de chèques III. 233.

505

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Fourniture de pain, viande et fromage.

Les fournitures de *pain, viande et fromage* aux écoles et cours militaires sont mises en adjudication pour l'année 1942 sur les places d'armes de Genève, Bière, Lausanne, Sion, Yverdon, Colombier, Payerne, Fribourg, Berne, Wangen s. A., Thoune, Liestal, Bâle, Aarau, Brugg, Zurich, Dübendorf, Kloten, Bülach, Winterthour, Frauenfeld, St-Gall, Hérisau, Wallenstadt, Luziensteig, Coire, Lucerne, Emmen, Zoug, Stans et Bellinzone; Monte-Ceneri (seulement le pain et la viande); garnisons de St-Maurice, Andermatt et Airolo (seulement la viande). La fourniture n'est d'abord adjugée que jusqu'au 31 mars 1942.

Les intéressés peuvent se procurer les prescriptions pour ces fournitures auprès de l'office soussigné, auquel les offres doivent être adressées munies de la suscription « Soumission pour pain, viande ou fromage » d'ici au 29 novembre 1941. [2.]

Quartier-général, 8 novembre 1941.

Commandement de l'armée:

2987

Services de l'arrière, commissariat central des guerres,
En campagne.

Mise en adjudication de travaux.

Constructions dans le Simmental.

Sont mis en adjudication les *travaux de terrassement, de maçonnerie, en béton armé, de charpenterie, de ferblanterie, de couverture, de vitrerie, de menuiserie, ainsi que la fourniture des portes basculantes* relatifs à des constructions dans le Simmental. Les plans, le cahier des charges et les formules de soumission seront déposés au bureau d'architecture A. & W. Immer, à Reidenbach-Boltigen, où ils pourront être consultés de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures. Aucune formule de soumission ne sera adressée par la poste.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au 20 décembre 1941, sous pli fermé, affranchi et portant la suscription: « Constructions dans le Simmental ».

Berne, le 22 novembre 1941.

[2.]

3006

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

3006

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Secrétaire de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	5664 à 8976	6 décembre 1941 [1.]	Officier; longue expérience dans le service de l'administration des fortifications et dans les questions de personnel; connaissance des trois langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Caissier-comptable de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	5664 à 8976	6 décembre 1941 [1.]	Capitaine (officier du commissariat); longue expérience dans le service de caisse et comptabilité des fortifications, ainsi que dans le service de comptabilité et de subsistance militaire; connaissance des trois langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis principal à la section des fortifications du service de l'état-major général.	3640 à 6952	6 décembre 1941 [1.]	Sous-officier supérieur; connaissance approfondie des langues française et allemande; être capable de faire des traductions; bon sténodactylographe.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	3364 à 6124	6 décembre 1941 [1.]	Expérience dans le service d'enregistrement; bon sténodactylographe; connaissance de deux langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	3364 à 6124	6 décembre 1941 [1.]	Fourrier. Expérience dans le service de la comptabilité et des traitements des fortifications; connaissance de la comptabilité et du service de subsistance militaire; connaissance de deux langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	3364 à 6124	6 décembre 1941 [1.]	Sous-officier; connaissance du service des contrôles militaires et du service des fortifications; bon sténodactylographe; connaissance de deux langues officielles.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement de l'armée, section des fortifications, en campagne.	Commis de 1 ^{re} cl. à la section des fortifications du service de l'état-major général.	3364 à 6124	6 décembre 1941 [1.]	Bon sténographe et dactylographe; bonne instruction générale; langue maternelle: l'italien; connaissance de la langue allemande.
La place est occupée provisoirement.				
Commandement des troupes d'aviation et de défense contre avions.	Commis de 1 ^{re} classe.	3364 à 6124	6 décembre 1941 [1.]	Bon sténodactylographe de langue allemande; connaissance du français. Officier ou sous-officier.
Chef du service technique militaire à Berne.	Chef de subdivision II (armes, matériel et équipement).	11 092 à 14 404	6 décembre 1941 [1.]	Ingénieur diplômé; longue pratique; être apte à diriger une subdivision du service de l'acquisition de matériel de guerre; expérience dans les relations avec l'industrie privée et les autorités; officier supérieur; connaissance des langues.
Chef du service technique militaire à Berne.	II ^e chef de section.	8424 à 11 736	6 décembre 1941 [1.]	Ingénieur diplômé; longue pratique; être apte à diriger une section du service de l'acquisition de matériel de guerre, notamment dans la branche des armes à feu portatives et le matériel du génie; expérience dans les relations avec l'industrie privée et les autorités; officier; connaissance des langues.
En cas de promotion, la place ci-après est mise au concours:				
Chef du service technique militaire à Berne.	Ingénieur de 1 ^{re} cl.	7504 à 10 816	6 décembre 1941 [1.]	Ingénieur ayant longue pratique et expérience du service de l'acquisition de matériel de guerre; officier; connaissance des langues.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chef du service technique militaire à Berne.	Chef de bureau principal (chef du contrôle des armes).	6584 à 9896	6 décembre 1941 [1.]	Technicien diplômé, bonne pratique d'atelier; activité comme contrôleur d'armes à feu portatives et automatiques; être apte à donner l'instruction dans les cours d'armuriers; aptitude à diriger le personnel; officier; connaissance des langues.
Direction de la fabrique fédérale d'armes à Berne.	2 chefs ouvriers principaux.	4192 à 7504	6 décembre 1941 [1.]	Mécaniciens ayant longue expérience dans la fabrication d'armes, de jauges et d'outillage; aptes à diriger des groupes de fabrication.
Au cas où il sera pourvu à ces places par voie de promotion, les places suivantes sont mises au concours:				
Direction de la fabrique fédérale d'armes à Berne.	2 chefs ouvriers de I ^{re} classe.	3640 à 6952	6 décembre 1941 [1.]	Mécaniciens ayant longue expérience dans la fabrication d'armes; aptes à diriger des groupes de fabrication; capables d'exécuter des travaux d'après dessin.
Il sera probablement pourvu à ces places par voie d'avancement.				
Direction de la fabrique fédérale d'armes à Berne.	2 contrôleurs spécialistes de I ^{re} classe.	3916 à 7228	6 décembre 1941 [1.]	Plusieurs années de pratique comme contrôleurs d'armes à feu portatives; aptitude à donner l'instruction dans les cours d'armuriers; officiers; allemand et français.
Au cas où il sera pourvu à ces places par voie d'avancement, les places suivantes sont mises au concours:				
Direction de la fabrique fédérale d'armes à Berne.	2 contrôleurs spécialistes de II ^e classe.	3456 à 6400	6 décembre 1941 [1.]	Bonne connaissance des travaux de contrôle d'armes à feu portatives; aptitude à donner l'instruction dans les cours d'armuriers; officiers; allemand et français.
Il sera probablement pourvu à ces places par voie d'avancement.				
Fabrique fédérale de munitions à Altdorf.	Commis de I ^{re} classe, évent. commis principal.	3264 à 6004 ou 3540 à 6832	6 décembre 1941 [1.]	Bonne instruction générale et commerciale, avec pratique dans l'industrie privée; connaissance des langues allemande et française.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Direction de la fabrique fédérale de munitions à Thoune.	Contre-maître de 1 ^{re} classe.	3640 à 6952	6 décembre 1941 [1.]	Technicien-mécanicien, évent. mécanicien de profession; pratique de plusieurs années; connaissance à fond de la construction d'outils et d'appareils; capable de diriger le montage de fusées d'artillerie; être astreint au service militaire.
Service de santé.	Officier instructeur du service de santé.	(*)	1 ^{er} décembre 1941 [2..]	Officier subalterne ou capitaine du service de santé. Diplôme fédéral de médecin. Aptitude pour le service d'instruction, prouvée par l'activité militaire et professionnelle déployée jusqu'ici. Connaissance des 3 langues officielles.
(*) Selon les prescriptions légales.				
Assurance militaire fédérale à Berne.	Chef de service de la filiale de Genève.	6584 à 9896	10 décembre 1941 [1.]	Connaissance approfondie du service administratif et du service de l'assurance militaire. Langue maternelle: le français; bonnes connaissances de la langue allemande.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.				
Assurance militaire fédérale à Berne.	Chef de service de la filiale de St-Gall.	6584 à 9896	10 décembre 1941 [1.]	Connaissance approfondie du service administratif et du service de l'assurance militaire. Langue maternelle: l'allemand; bonnes connaissances de la langue française.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion.				
Direction générale des douanes à Berne.	Chef de bureau à la direction générale des douanes (service de comptabilité) à Berne.	5664 à 8976	6 décembre 1941 [2..]	Connaissance du service des douanes et de la comptabilité commerciale.
Direction des douanes à Bâle.	Chef du bureau principal des douanes à Bâle-St. Johann-gare.	5664 à 8976	20 décembre 1941 [2..]	Connaissance complète du service des douanes; les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'inscription	Conditions d'admission
Direction des douanes à Bâle.	Chef du bureau principal des douanes à Bâle-Freiburgerstrasse.	4928 à 8240	20 décembre 1941 [2.]	Connaissance complète du service des douanes; les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Contrôleur au bureau principal des douanes à Bâle-CFF-P. V.	5664 à 8976	20 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Suppléant du commandant des gardes-frontière du 1 ^{er} arrondissement des douanes à Bâle.	6124 à 9436	6 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir le rang d'officier des gardes-frontière de 1 ^{re} classe.
Direction des douanes à Lugano.	Suppléant du commandant des gardes-frontière du IV ^e arrondissement des douanes à Lugano.	6124 à 9436	6 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir le rang d'officier des gardes-frontière de 1 ^{re} classe.
Direction des douanes à Genève.	Commis de contrôle de 1 ^{re} classe au bureau principal des douanes à Genève-gare G. V.	4560 à 7872	6 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e classe de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Schaffhouse.	Suppléant du commandant des gardes-frontière du II ^e arrondissement des douanes à Schaffhouse.	6124 à 9436	6 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir le rang d'officier des gardes-frontière de 1 ^{re} classe.
Direction des douanes à Coire.	Suppléant du commandant des gardes-frontière du III ^e arrondissement des douanes à Coire.	6124 à 9436	6 décembre 1941 [2.]	Les candidats doivent avoir le rang d'officier des gardes-frontière de 1 ^{re} classe.
Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.	Economiste ou juriste.	Selon entente.	15 décembre 1941 [2.]	Etudes universitaires complètes. Pratique des entreprises. Etre versé dans les questions sociales et de protection ouvrière. Connaissance parfaite du français et de l'allemand, bonne connaissance de l'italien.

La place est occupée provisoirement.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail.	Adjoints, le cas échéant adjointes, aux inspecteurs des fabriques des I ^{er} , II ^e , III ^e et IV ^e arrondissements, à Lausanne, Aarau, Zurich et St-Gall.	Selon entente.	15 décembre 1941 [2.]	Connaissance des questions techniques ou économiques, notamment de tout ce qui concerne le travail à domicile. Instruction supérieure ou secondaire. Pratique des entreprises. Langue maternelle: le français pour Lausanne, l'allemand pour les autres inspectorats. Connaissance des autres langues officielles.
Les places sont occupées provisoirement.				
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	Chef de section à l'économat des chemins de fer fédéraux à Bâle.	8 424 à 11 736	12 décembre 1941 [1.]	Être familiarisé avec les achats de matériel et la répartition des stocks pour l'exploitation du chemin de fer; bonnes connaissances du service administratif. Posséder à fond deux langues officielles et avoir de bonnes notions de la troisième.
Entrée en fonctions le 1 ^{er} janvier 1942.				
Direction générale des postes, télégraphes et téléphones:	I ^{er} , évent. II ^e chef de section à la division du contrôle.	9712 à 13 024 ou 8424 à 11 736	6 décembre 1941 [1.]	Connaissance approfondie du service du contrôle de l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Connaissance des langues officielles.
Division des télégraphes et des téléphones de la direction générale des postes, télégraphes et téléphones.	Suppléant du chef de la division des télégraphes et des téléphones.	11 092 à 14 404	29 novembre 1941 [2..]	Electrotechnicien diplômé. Expérience approfondie de la technique des télécommunications.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1941
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	30
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.11.1941
Date	
Data	
Seite	1015-1024
Page	
Pagina	
Ref. No	10 089 556

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.